

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représentés : 5
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025_103-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2025 -

Convocation adressée le 4 décembre 2025
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 04 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia POLIN/ROLAND, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Gilles BECQUET, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Antony LARROQUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Audrey DELVAS à Mme Nicole DUFOUR, Mme Ophélie FAROUX à Mme Caroline GIGAREL, M. Vincent BOTTEAU à M. Quentin MABILLE,

ABSENTS : Mme Kelly BAILLON, M. Michel WILLAME,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

DÉNOMINATION DE LA MAISON DE QUARTIER DU BOIS DU QUESNOY
DÉLIBÉRATION SUR TABLE

N° Acte : 2025-103	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 3.6
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

La commune a entrepris des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy, située avenue du Général Leclerc. Ces travaux ont pour objectif de renforcer l'offre d'animation, de services et d'accompagnement à destination des habitants.

Souhaitant rendre hommage à Monsieur Madani HANNACHI, qui a œuvré de façon remarquable au sein de la collectivité, notamment à la suite de la tornade du 3 août 2008 où il a apporté un soutien sans relâche auprès des sinistrés, il est proposé de donner son nom à cet équipement communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de rendre hommage à des personnalités reconnues pour leur courage et leur engagement,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. le Maire, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 31

- **DÉNOMME** la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy située avenue du Général Leclerc « Maison de Quartier Madani HANNACHI ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (signalétique, communication, inauguration, etc.).

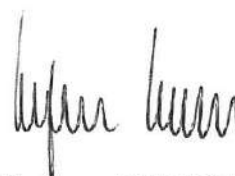
Le secrétaire de séance,



Maxime ABRAHAM



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025_103-DE



Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 18/12/2025

de la mise en ligne le : 22/12/2025

N° Acte : 2025-103	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 3.6
--------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025_103-DE